

Compte-rendu du séminaire des ASC 4 et 5 juin 2024 à Hauteluce (Savoie)

Participants

Assistantes ASC • Julie Adet (Clermont), Nathalie Bessaguet-Personne (Limoges/Poitiers), Audrey Bioud (Grenoble), Sandrine Cibois (Lyon), Véronique Escaich (Bordeaux), Marie-Pierre Fournier (Toulouse), Roxane Garo (Dijon), Najed Mounine (Lille/Amiens), Sylvie Samson (Orléans), Charlotte Thomas (Caen). Aide-comptable • Laurence Valet (Reims). Assistante du CSE • Stéphanie Robic (Brest).

Président.e.s de commissions ASC ● Antibes : Coralie Chaillan, Amiens : Aurélien Barège, Besançon : Eric Debief et Flora Conche, Bordeaux : Angèle His, Caen : Carole Lefrançois, Clermont-Ferrand : Philippe Heitz, Dijon : Maryline Barate, Lille : Philippe Rousselle, Limoges : Anne-Claire Duloisy-Plainemaison, Marseille : Gabriela Dos Santos, Montpellier : Philippe Sportiche, Nancy : Angélique Sergent, Lyon : Anne-Sophie Saboureau, Poitiers : Vincent Rivière, Reims : Régis Engrand et Aurore Scherschell, Rennes : Anne Arvor, Rouen : Julie Howlett et Cécile Lefevre, Strasbourg : Christian Laemmel et Maud Fiorot, Toulouse : Chahrazed Kechiche. Commission des ASC du Réseau ● Thierry Pujo.

Bureau du CSE ● Karine Cévaër, Rabéa Chakir-Trébosc, Jean-Hervé Guilcher, Annabelle Igier, Yvonne Roehrig, Laurence Romet.

US ORTF • Michel Di Venanzio (Strasbourg). **CI ORTF** • Laurent Debruyne (trésorier, bureau des élus), Donia El-Ghali (responsable des séjours adultes), Kinzy Chambaud-Lucas (responsable des réservations adultes), Arnaud Pair (adjoint à la directrice des colos), Romane Billard (RRH).

Cabinet Plein Sens • Eric Molière.

Excusées

Assistantes • Gaëlle Duval (Marseille/Antibes), Kelline Gautier (Montpellier), Justine Giet (Rouen), Elisabeth Le Visage (Rennes/Nantes), Béatrice Périn (Nancy), Sandrine Will (Strasbourg). Cheffe de service du CSE • Sabrina Martin. Présidente de la commission ASC • Nancy Gressier.

Un travail dans le prolongement des ateliers initiés à Lalinde en 2023

Il s'agit du 4^e séminaire organisé depuis la création du CSE fin 2018, et du 3^e sur le mandat 2022-2025.

Pour rappel, depuis les élections professionnelles de mars-avril 2022 et un 1^{er} séminaire dans la foulée à Beg-Meil (Finistère), le bureau du CSE a lancé en juin 2023 un diagnostic sur l'organisation et les conditions de travail au sein du CSE. Les conclusions de ce diagnostic ont

fait l'objet d'une restitution par les experts à l'ensemble du collectif de gestion des ASC (assistantes administratives, service comptabilité, président.e.s de commissions ASC, bureau du CSE) lors du séminaire de Lalinde (Dordogne) en septembre 2023.

A cette occasion a été initié un travail collectif autour des subventions, des budgets, des procédures, des voyages, du patrimoine immobilier.

Des formations autour de la construction budgétaire pour les présidents de commissions ASC ont eu lieu entre la fin 2023 et le début 2024, et des ateliers ont été organisés sous l'égide du cabinet Plein Sens début 2024 autour de 4 thèmes : le patrimoine immobilier du CSE, les subventions et les procédures, les voyages, la répartition budgétaire.

Ce travail a servi de fil conducteur aux travaux du séminaire.

Les pistes des groupes de travail

Eric Molière (cabinet Plein Sens) a présenté les principales propositions énumérées par les groupes de travail :

• Biens du CSE

- Refonte du catalogue des biens
 - → elle a été entamée sur la campagne printemps-été 2024 avec un catalogue rénové mis en forme par Charlotte Thomas.
- Dématérialisation des inscriptions
 - → un travail préparatoire a été mené par Sabrina Martin avec l'éditeur du logiciel ProwebCE. Il n'a pas pu être mené à terme du fait de l'absence de Sabrina. La procédure de gestion des inscriptions du printemps a donc été faite selon le mode traditionnel, moyennant une adaptation des procédures de gestion des dossiers en interne (désormais les dossiers sont saisis par les différentes assistantes gestionnaires de lieux de vacances et font l'objet d'une coordination). Audrey Bioud propose d'élaborer une fiche-type par lieu de vacances permettant aux assistantes d'avoir accès, pour chaque bien, aux informations pratiques indispensables.
- o Tableau de suivi commun des inscriptions
 - → un tableau partagé est désormais accessible aux différentes gestionnaires qui accèdent par ailleurs à une boite mail partagée dédiée aux locations de vacances.
- État des lieux pour tous les lieux de vacances
 - → le travail reste à mener. Proposition est faite que les gestionnaires se réunissent entre elles, afin d'avancer sur des solutions opérationnelles. Des initiatives peuvent servir d'exemple, notamment un formulaire Forms mis en place pour l'Alpe d'Huez. Il est aussi évoqué une nouvelle procédure de gestion des cautions afin d'obliger les salariés à effectuer l'état de lieux (une simple autorisation préalable de prélèvement, permettant de retenir une caution ou pénalité quand l'état des lieux n'est pas communiqué à l'issue du séjour).
- 2 visites annuelles par lieu
 - → à systématiser avec les commissions locales concernées.

Lors du débat, les membres du séminaire se prononcent pour la fin des alèses papier jetables dans les lieux de vacances patrimoine du CSE. Ces consommables avaient été commandés en nombre au moment de la crise sanitaire, afin de sécuriser les vacanciers. Désormais on en revient aux seules alèses et protections d'oreillers classiques, qui doivent être lavés à plusieurs reprises au cours de l'année, dans le cadre de l'entretien courant.

• Subventions et procédures

- o Redéfinir le périmètre des principales subventions
 - → Cette refonte a été entamée au cours du 1^{er} semestre 2024 (fusion des différentes enveloppes en une seule).
- o Permettre une information automatisée auprès des salariés
 - → des mails de confirmation sont déjà émis par le logiciel. Champ des possibles à évoquer avec l'éditeur.
- o Faire en sorte que les salariés envoient les documents au bon format (PDF)
 - → initiative d'une antenne de faire remplir pour chaque demande un formulaire Form avec des documents PDF obligatoires à fournir. Proposition de Najed Mounine de mettre en place une procédure en ligne de transmission des demandes de remboursement sur le logiciel de gestion. Cette procédure est désormais simplifiée suite à la mise en place d'une enveloppe unique par ouvrant droit.

Lors du débat, des souhaits d'évolutions de fonctionnalités du logiciel de gestion sont évoquées : possibilité de visualiser les documents sans avoir à les télécharger ; transfert direct des documents transmis dans la fiche du salarié.

Un rendez-vous du bureau avec la commerciale est prévu début juillet. Un certain nombre d'évolutions sont demandées depuis des années mais ne semble pas être la priorité des développeurs (simplification de la gestion des mandats, suppression de la distinction entre les mandats first et recur, simplification de la gestion des courriers automatiques...).

Le changement du mode de gestion des campagnes chèques vacances (les dossiers sont désormais vérifiés et validés par les assistantes dans les antennes) a entrainé une modification du paramétrage des prestations dans le logiciel. Elles n'apparaissaient plus dans la rubrique nationale « chèques vacances » et nombre de salariés ont été perdus. Proposition faite de modifier la page chèques vacances afin de faire des renvois vers les prestations régionales.

Voyages

- Créer une commission voyages distincte de la commission ASC qui organiserait les voyages en central
 - → Une commission voyage a été créé lors du CSE de mai. Présidée par deux membres de la commission ASC du Réseau : Christian Laemmel (ASC Alsace) et Anne-Sophie Saboureau (ASC Rhône-Alpes).
 - → La commission est chargée d'initier, d'instruire et d'assurer la bonne fin des projets de voyages.
 - → Elle est également chargée de travailler à une évolution de l'offre de voyages dans une optique de réduction de l'empreinte carbone du CSE et de voyages plus éthiques.

19 candidatures ont été reçues. Proposition de définir deux niveaux d'implication dans la commission : un socle de 9 personnes impliquées, chargées de faire vivre la commission et d'en assurer la réactivité. Les autres membres seraient sollicités sur des projets. Consensus sur la nécessité d'avoir à la fois un équilibre géographique et un équilibre des profils (assistantes, président.e.s).

Une 1^{ère} réunion de la commission élargie est prévue le 5 juillet, afin de définir la feuille de route.

Par ailleurs, une boite mail partagée (csef3.voyages) à usage interne, permettant aux commissions locales d'interagir avec la commission pour leurs projets de voyages est en cours de création.

Répartition budgétaire

Les sujets abordés dans ce groupe de travail viennent en miroir des sujets abordés par ailleurs, le budget étant la traduction financière des choix politiques.

La question budgétaire et les critères de répartition ont largement occupé les débats. Le séminaire a permis de faire évoluer la proposition de ventilation des dotations et d'acter des propositions majoritaires qui sont soumises aux élus du CSE.

Pour rappel, sur le 1^{er} semestre, l'ensemble des lignes de subventions communes à toutes les antennes ont été recentralisées sur le budget central.

Afin de limiter l'importance relative de ce budget central et permettre une redistribution plus importante sur les activités collectives, des arbitrages ont été adoptés pour l'exercice 2024 lors des précédentes réunions du CSE : limitation à une commande de chèques culture par an, baisse du montant des cadeaux de Noël et des cartes rentrée scolaire, refonte des enveloppes de subventions en une seule de 200 € par ouvrant droit et par an, sur laquelle sont imputées les billetteries et remboursements sur justificatifs concernant la culture, les loisirs et le bienêtre, l'épanouissement personnel et l'hébergement vacances.

Ces charges centrales sont estimées pour 2024 à 1,4 M€.

L'évolution de la politique de voyages amène à définir une ligne budgétaire unique de 350 000 € sur 2024. 200 000 € sont déjà engagés sur des projets décidés par les antennes. Il reste donc potentiellement 150 000 € pour lancer des projets au 2^e semestre. Ce budget sera mobilisé par la commission voyages.

Les membres du séminaire se sont par ailleurs prononcés pour les règles suivantes :

- Les week-ends de proximité restent à la main des commissions ASC locales. Il s'agit désormais de week-ends de 2 nuits maximum, accessibles en moins de 5h de transports, sans recours à l'avion.
- Pour financer ces week-end de proximité, chaque commission locale reçoit une enveloppe de 6000 €. Cela représente au total une ligne budgétaire de 132 000 € pour le CSE.

- En outre, chaque commission locale reçoit une dotation pour financer ses activités collectives (fêtes de Noël, sorties bowlings, etc.) et autres activités locales (massages, matériel de bricolage, etc.). Dans l'incertitude qui entoure le nombre d'ouvrants droit non permanents et l'impossibilité désormais de les affecter géographiquement (du fait de la multiplicité des contrats dans différentes antennes), cette dotation est basée sur le seul effectif CDI de l'antenne. Au total cette enveloppe représente a minima une ligne budgétaire de 200 000 € pour le CSE.
- Les deux enveloppes s'additionnent et permettent aux commissions d'arbitrer de manière autonome entre des projets de week-ends et d'activités collectives.
- Si nécessaire, la prise en compte des non-permanents dans les activités collectives ou les week-ends de proximité fera l'objet d'un abondement spécifique projet par projet. Cet abondement spécifique n'est pas budgété et sera financé sur les réserves de trésorerie.

Antenne	Effectifs CDI	Dotation / CDI	Dotation globale collectif + week-end de proximité
Amiens	89	5 906	11 906 €
Antibes	100	6 636	12 636 €
Besançon	97	6 437	12 427 €
Bordeaux	206	13 670	19 670 €
Caen	94	6 238	12 238 €
Clermont-Ferrand	84	5 574	11 574 €
Dijon	111	7 366	13 366 €
Grenoble	87	5 773	11 773 €
Lille	199	13 205	19 205 €
Limoges	125	8 295	14 295 €
Lyon	145	16 257	22 257 €
Marseille	209	13 869	19 869 €
Montpellier	128	8 494	14 494 €
Nancy	149	9 887	15 887 €
Nantes	117	7 764	13 764 €
Orléans	109	7 233	13 233 €
Poitiers	99	6 569	12 569 €
Reims	92	6 105	12 105 €
Rennes	179	11 878	17 878 €
Rouen	117	7 764	13 764 €
Strasbourg	182	12 077	18 077 €
Toulouse	196	13 006	19 006 €

Quelques antennes avaient déjà engagé des projets de week-end, qui avaient été validés pour un coût supérieur aux 6000 € de la dotation week-end de proximité. Compte tenu du changement de règle en cours de route, le différentiel sera financé sur les réserves du CSE. Ainsi, les deux week-ends de Bordeaux à Copenhague au 1^{er} trimestre ayant coûté un peu plus

de 20 000 €, la facture sera financée en central. En contrepartie, l'antenne ne touchera pas les 6000 € dédiées aux week-end de proximité. Elle touchera seulement les 13 741 € destinés aux activités collectives. Au total le surcoût week-ends de proximité est évalué à 38 331 €, en plus des 132 000 €, financés sur les réserves du CSE.

Au final, pour une subvention ASC estimée à 1,955 M€ en 2024, les dépenses budgétées atteindraient 2,043 M€, hors abondement pour les non-permanents, soit un déficit prévisionnel de 88 209 € financé par les réserves de trésorerie.

Perspectives d'évolution de l'offre ASC du CSE pour 2025

Les participants au séminaire se sont majoritairement prononcés en faveur d'une suppression de la subvention hébergement vacances en 2025.

Plusieurs arguments s'opposaient : d'un côté les partisans d'un maintien, estimant que cette subvention permet à des salariés ne participant pas aux autres offres vacances du CSE (voyages, locations dans les biens patrimoine, chèques vacances) de bénéficier d'une aide aux vacances. Autre argument en faveur du maintien : le fait que cette subvention permettait de financer notamment des locations éthiques proposées par le privé (Fairbnb, etc.).

A contrario, les détracteurs de cette subvention arguaient du fait que cela pénalisait les voyages organisés par le CSE ou les locations dans les biens du patrimoine, qu'il valait mieux inciter à utiliser les offres proposées par le CSE, y compris le CIORTF et que la subvention hébergement ne subventionnait pas que de l'éthique mais aussi les grosses plateformes type Airbnb.

C'est cette proposition qui sera soumise au vote des élus du CSE à l'automne, au moment de l'élaboration du catalogue et du budget 2025.

Rencontre avec l'équipe du CIORTF

En l'absence de la Secrétaire du CIORTF en arrêt maladie, le trésorier, Laurent Debruyne, représentait le bureau des élus. Il était accompagné de la nouvelle RRH, Romane Billard, et des responsables des séjours : Arnaud Pair, directeur-adjoint des colos, Donia El Ghali, responsable des séjours adultes et Kinzy Chambaud-Lucas, responsable des réservations adultes.

Les gestionnaires ASC ont déploré de ne pas avoir le contact de référents directs, sollicitables pour avoir des réponses en cas de difficulté. Aujourd'hui, tous les contacts avec le CIORTF passent par le mail (colos@ciortf.com et adultes@ciortf.com) ou par le standard (ciortf@ciortf.com) qui réoriente les sollicitations.

Le service séjours adultes compte 4 personnes : la cheffe de service Donia El Ghali, un gestionnaire de séjours qui prépare notamment le catalogue, et 2 personnes à la réservation dont Kinzy chambaud-Lucas.

Un président de commission déplore que les inscriptions aux séjours se fassent très en amont, avant même que les salariés aient confirmation de leurs congés. Donia El Ghali l'explique par la nécessité de disposer des délais nécessaires pour acheter les billets d'avions, embaucher le

personnel, commander les denrées pour les centres de vacances, mais aussi parce que le CIORTF ne s'engage pas financièrement auprès des prestataires, il faut donc une date limite d'option pour valider les allotements.

Concernant les colos, le CIORTF a repris les préacheminements depuis 2020. Aujourd'hui le service compte 5 permanents : Laure Dupuy et son adjoint Arnaud Pair, Céline Loury qui s'occupe de la production de séjours avec les directeurs, Sofiane Amrane et Aurore Kassambara qui assurent les réservations. Une personne supplémentaire vient en renfort sur les préacheminements et deux autres sur la logistique des séjours itinérants.

Pour les préacheminements, le CIORTF a mis en place 29 villes de départ en France (+ Paris). Il n'y en a pas dans toutes les antennes (Rouen mais pas Caen par exemple), ni forcément dans les grandes villes (départs de Quimper et Vannes, mais pas de Brest).

Les enfants continuent à être acheminés vers Orly, Roissy ou vers Bry-sur-Marne pour les départs en car vers les centres de vacances.

Les enfants peuvent être acheminés soit en train avec un accompagnateur (le CIORTF mobilise les animateurs des séjours), soit en avion (en UM avec accompagnateur Air France jusqu'à 13 ans, seuls à partir de 14 ans), soit en voiture par un parent.

Des gestionnaires des ASC expriment le souhait d'être informées des familles et enfants de leurs antennes qui partent avec le CIORTF. L'équipe du CI dit ne pas avoir les moyens d'envoyer cette information aux 22 antennes.

Ils demandent eux aussi à connaître les contacts du CSE dans chaque antenne. Ces contacts figurent déjà sur leur catalogue mais une le bureau va leur envoyer une liste mise à jour avec les mails et les téléphones.

L'avenir des associations sportives (AS ORTF)

Le président de l'Union sportive (US ORTF), Michel Di Venanzio est venu évoquer la situation de cette structure sous tutelle du CIORTF, qui fédère les 15 associations sportives (AS) régionales.

Ces AS sont disparates. Leur découpage géographique ne correspond plus au découpage actuel des réseaux de France 3 et de France Bleu.

Chaque AS a son propre fonctionnement. Si le tarif de l'adhésion est désormais unifié, les politiques divergent : dans certaines régions, les adhérents ont accès aux seules activités collectives organisées par l'AS, dans d'autres, ils peuvent bénéficier du remboursement de leur licence sportive, voire de leurs équipements sportifs.

En outre, le fonctionnement des AS repose beaucoup sur l'investissement bénévole d'une poignée de personnes, issues de France Bleu, FTV, l'INA ou TDF, souvent des retraités.

Ceux de TDF sont très investis, en particulier au sein de l'AS Ouest. Or TDF ne fait plus partie de l'audiovisuel public depuis 1987 et plus particulièrement depuis sa privatisation en 2002. Jusqu'ici une convention continuait à lier le CSE de TDF au CIORTF en échange de la mise à disposition des centres de vacances de Beg-Meil, Val Louron et Quimerc'h par leur entreprise.

Le CIORTF vient de racheter Beg-Meil et Val Louron, le CSE ne veut plus continuer à subventionner les vacances des retraités de TDF, ils n'ont donc plus accès au CI ni aux AS.

L'AS Ouest va donc se retrouver sans bureau dirigeant en septembre si l'on ne trouve pas des bénévoles prêts à s'investir en région. Ces difficultés sont déjà connues en Bourgogne Franche-Comté, faute de bénévoles depuis 2020.

Jean-Hervé interroge la nécessité d'avoir un double niveau de structuration entre une US et des AS. Ne serait-il pas plus efficace d'avoir une seule union ou association sportive, avec des référents dans les régions ? Cela permettrait d'avoir une politique unifiée et le fait d'être référent régional ferait sans doute moins peur à des volontaires que de devoir se retrouver président d'une association. Un tel débat ne pourra se tenir qu'au sein de l'US ORTF ou du CI ORTF. Il faudra sans doute aussi rediscuter du financement par le CI. Aujourd'hui, les AS reçoivent de l'US l'équivalent de 121 € de subvention par adhérent.

En attendant, l'US ORTF souhaite améliorer sa communication dans les régions, grâce à son site internet usortf.com, grâce aussi à une plaquette de ses contacts qu'elle va distribuer rapidement. Des adresses mails génériques ont récemment été mises en place.

Depuis quelques années, l'US développe une politique de stages (nautisme à Beg-Meil, skating ou parapente à Hauteluce...). Elle compte sur le CSE pour relayer cette information.

Pour le bureau, Jean-Hervé Guilcher 10 juin 2024